



Troisième Conférence nationale humanitaire

23 février 2016, Centre de conférence ministériel, Paris

SYNTHÈSE DES DÉBATS



Sommaire

| | |
|---|----|
| Ouverture | 3 |
| « Essai d'analyse prospective sur l'aide humanitaire en 2030 » | 5 |
| Débat n°1 – Le partenariat multi-acteurs..... | 7 |
| Atelier n°1 – La réponse humanitaire face à l'explosion des besoins : quels acteurs, quels financements ? | 8 |
| Atelier n°2 – Les partenariats entre acteurs et la relocalisation de l'aide | 10 |
| Atelier n°3 – Les instruments et processus innovants | 12 |
| Atelier n°4 – L'engagement citoyen : quelle place pour les collectivités locales, les entreprises et la jeunesse dans la solidarité internationale ?..... | 14 |
| Débat n°2 - Quels rôles pour les acteurs humanitaires internationaux dans la future architecture de l'aide ? | 15 |
| Synthèse de la journée | 18 |
| Annexe 1 : Messages clés de la Conférence nationale humanitaire..... | 20 |
| Annexe 2 : Séance de clôture - Intervention du Secrétaire d' État au développement et à la francophonie | 25 |

Ouverture

La multiplication et la complexification des crises décuplent les difficultés du secteur humanitaire pour répondre aux besoins croissants des populations touchées par les crises partout dans le monde. Ainsi, de nouveaux enjeux pressants, tels que l'impact des changements climatiques ou l'ampleur accrue des déplacements de populations, renforcent la nécessité de repenser le système actuel.

M. Antoine Gérard, chef du Secrétariat du Sommet humanitaire mondial, Bureau de coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies

La situation mondiale nous oblige aujourd'hui à réfléchir de manière collective à la réponse et à la préparation aux crises (conflits et catastrophes naturelles) qui, au-delà de leur coût économique, ont avant tout un coût humain dramatique et croissant.

La préparation du Sommet humanitaire mondial et le rapport¹ du Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) publié le 9 février 2016 – fruit d'un long processus de consultations inclusives – s'inscrivent dans cette logique et dans le prolongement de grandes réunions internationales connexes (Sendai, COP 21, Sommet sur le développement durable, etc.).

Le partage des responsabilités et le renforcement des solidarités sont les thèmes centraux qui s'imposent et sont portés par le Secrétaire général. Les États, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile doivent en effet réaffirmer leurs engagements et leurs responsabilités dans les domaines suivants :

- Le *leadership* politique mondial, pour prévenir et mettre fin aux conflits ;
- La protection des civils dans les conflits, notamment par la défense et le respect des normes internationales et du DIH ;
- La prise en compte de chaque individu, sans exclure qui que ce soit parmi ceux qui en ont le plus besoin (« *Leave no one behind* ») ;
- La réduction des risques et vulnérabilités, l'anticipation des crises et le renforcement des systèmes nationaux, afin de passer de la fourniture de l'aide à la fin des besoins ;
- « Investir » dans l'humanité, par des investissements politiques, institutionnels et financiers pour mieux organiser l'architecture du financement de l'aide humanitaire, au bénéfice des populations.

Il n'est plus concevable que les réponses soient apportées de manière isolée : l'effort doit être collectif. Le Sommet permettra de renforcer la réponse humanitaire et de déboucher sur des engagements concrets, des orientations et de réelles transformations, y compris au niveau politique.

M. Philippe Jahshan, président de Coordination Sud

L'année 2015 aura été à la fois celle de grands sommets internationaux et des déclarations d'engagement en résultant, mais aussi celle des questionnements sur la gouvernance à toutes les échelles. L'incapacité de l'Union européenne à anticiper, préparer et gérer la crise migratoire actuelle ; l'augmentation des inégalités et le renforcement des vulnérabilités causées par la mondialisation ou

¹ One Humanity: Shared Responsibility - Report of the Secretary General for the World Humanitarian Summit.

encore les dysfonctionnements du système onusien bloquant la résolution du conflit syrien sont autant de réalités auxquelles les ONG françaises sont confrontées sur le terrain.

Dans la perspective du Sommet, conscientes que ces défis ne pourront être relevés que collectivement, les ONG françaises ont répondu à l'appel du Secrétaire général à endosser une « responsabilité partagée pour une seule humanité » et souhaitent ici rappeler leurs attentes pour des changements réels et significatifs. Aussi, les décisions prises lors du Sommet doivent être fermement ancrées dans les principes humanitaires et s'attacher à :

- Investir dans les capacités de prévention et d'anticipation des crises, encore trop faibles aujourd'hui ;
- Augmenter les financements dédiés aux ONG et simplifier les mécanismes de financements ;
- Développer une dimension de long terme dans la réponse humanitaire (notamment en matière de résilience) et mieux coordonner les très nombreux acteurs ;
- Respecter le principe de neutralité dans un contexte marqué par la confusion des genres (entre ONG, acteurs politiques et militaires), impliquant des risques sécuritaires pour les acteurs humanitaires. De plus, il importe d'assurer une meilleure protection des humanitaires sur le terrain, y compris à travers le respect du DIH et la mise en œuvre de mécanismes juridiques appropriés en cas de violation du droit ;
- Construire des partenariats adaptés au contexte avec les ONG locales, en renforçant leurs capacités de réponse aux crises et la pérennisation de leurs actions ;
- Poursuivre les discussions au-delà d'Istanbul, à travers les différents cadres de concertation.

Enfin, les ONG humanitaires françaises considèrent que la France, en plus de son engagement militaire, doit davantage s'engager dans le champ humanitaire.

M. Naci Koru, vice-ministre des Affaires étrangères de Turquie

Les contextes évoluent et les crises se propagent depuis peu à une vitesse et une échelle sans précédent. La Turquie joue un rôle important dans le domaine de l'aide humanitaire, intervenant dans de nombreux pays, y compris dans le cadre de la réponse à la crise syrienne (4 millions de réfugiés vivent dans les pays voisins). **La situation en Syrie représente aujourd'hui une véritable crise humanitaire mondiale ; or, l'insuffisance et la fragmentation des réponses apportées par la communauté humanitaire internationale montrent combien le secteur peine à sortir d'une logique d'urgence à court terme, au détriment d'une approche intégrée sur le long terme.**

La Turquie appelle aujourd'hui à ce que la charge et le défi que représente l'accueil des réfugiés soient partagés. Il est par ailleurs nécessaire de se concentrer sur les causes profondes de ce conflit et de développer des approches collectives et intégrées combinant aide humanitaire, diplomatie politique et aide au développement. La réponse doit en effet s'inscrire dans le long terme, être adaptée au contexte national et basée sur la demande. Les ressources financières doivent être prévisibles et fiables.

Christian Masset, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Nous atteignons aujourd'hui un chiffre sans précédent de déplacements forcés, avec 60 millions de personnes réfugiées et déplacées. A l'heure actuelle, la crise syrienne est l'un des principaux défis auxquels est confrontée la communauté internationale et illustre l'interpénétration de plus en plus forte entre l'urgence et le développement, notamment sur les questions de résilience. Le rôle essentiel de la Turquie dans la réponse à la crise syrienne est reconnu, notamment en ce qui concerne l'accueil des réfugiés syriens (2,6 millions sur le sol turc).

La France met en œuvre des actions en Turquie en faveur des réfugiés et des communautés hôtes et soutient des initiatives transfrontalières permettant d'accéder aux populations restées sur le territoire syrien. Les négociations politiques en vue de la résolution du conflit syrien sont tout aussi importantes que complexes. Les discussions de Munich et le récent accord en vue d'un cessez-le-feu représentent en ce sens une démarche positive mais la prudence et la vigilance restent de mise. Face aux attaques délibérées contre des civils, à l'usage de la famine comme arme de guerre ou encore aux bombardements des hôpitaux qui sont autant de crimes de guerre, il appartient au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre ses responsabilités et, pour cela, la France recommande notamment de restreindre l'utilisation du droit de veto au sein de ce dernier en cas d'atrocités et de crimes de masse, initiative reprise par près de quatre-vingt-dix États membres.

Il est impératif de respecter le droit international humanitaire et les Conventions de Genève dans un contexte où l'accès, et donc l'action humanitaire, sont entravés pour des raisons administratives, politiques et sécuritaires. **Les États doivent assumer leurs responsabilités collectives en termes de protection des civils et du personnel humanitaire, et mettre en œuvre des mécanismes juridiques appropriés en cas de violation** du droit humanitaire pour améliorer la sécurité des civils et des acteurs humanitaires.

Un changement d'échelle spatiale de l'intervention humanitaire s'impose en outre face à la crise migratoire actuelle inédite (déplacés et réfugiés) : il faut en effet intervenir également dans les zones de transit et non plus seulement dans les zones frontalières et d'installation de ces populations.

Enfin, dans la logique de « ne laisser personne derrière », **il ne faut pas oublier les nombreuses autres crises** (Libye, Burundi, Irak, République centrafricaine, etc.), notamment la RCA où la situation sécuritaire, les circuits économiques et la tenue d'élections traduisent une amélioration mais nécessitent encore une forte mobilisation de la communauté internationale et des acteurs humanitaires. Il appartient à tous de conforter cette évolution fragile mais prometteuse.

« Essai d'analyse prospective sur l'aide humanitaire en 2030 »

Intervenants :

Claus Sorensen, Conseiller hors classe pour la résilience, l'aide humanitaire
et la réaction en cas de crise, Commission européenne

Isaac Massaga, coordinateur humanitaire régional Afrique de l'Ouest, Oxfam America

Modérateur :

Bernard de la Villardière, journaliste

Les tendances actuelles, si elles se confirment, seront lourdes de conséquences à moyen et long terme, avec une augmentation de la fréquence des crises humanitaires dites soudaines (catastrophes naturelles, conflits), mais aussi sous-jacentes, lentes et invisibles (comme le réchauffement climatique qui impacte la production et donc les prix agricoles), et une aggravation de leurs impacts. Faut-il donc envisager un changement de paradigme du système humanitaire, et si oui, dans quel sens ?

Il importe tout d'abord de rappeler l'importance de travailler ensemble, entre acteurs humanitaires et du développement. La prévention, mais aussi le renforcement de la résilience (prise en compte des vulnérabilités, fragilités et risques) sont des éléments clés, à la croisée des secteurs de l'urgence et du développement. En ce sens, le rapport du Secrétaire général est porteur d'espoir.

Les ONG et acteurs du Sud revendiquent aujourd'hui un rôle plus important dans la réponse aux crises et un accès aux financements internationaux. Dans ce cadre, les ONG internationales peuvent venir appuyer le renforcement des capacités de leurs partenaires locaux et nationaux qui doivent être choisis en fonction de leur capacité d'action dans chaque contexte donné. **La relocalisation de l'aide apparaît comme un élément incontournable de ce nécessaire changement de paradigme pour l'ensemble du secteur.**

Pour permettre cette relocalisation, **les procédures de financement des bailleurs devront être profondément repensées** de manière à être plus simples et plus agiles, et ainsi faciliter le financement des ONG du Sud. Actuellement, seuls 2 % des montants destinés aux ONG sont alloués aux acteurs locaux alors que certains acteurs proposent d'augmenter ce chiffre à 10 %.

La recherche d'efficacité (principe du « value for money ») **et de redevabilité à tout prix ne doit ni empêcher les prises de risques ni se faire au détriment des principes d'inclusion et d'humanité** de « ne laisser personne derrière ». La rigidité des bailleurs ne doit pas restreindre l'accès à certaines populations. Il importe en outre de renforcer la transparence des montants engagés et de suivre les engagements des bailleurs.

Cette approche doit permettre une **meilleure utilisation des ressources** en raccourcissant le circuit de l'aide et en évitant les multiples coûts de transactions. Pour autant, favoriser la relocalisation de l'aide et le développement des partenariats doit se faire dans une logique de qualité et d'efficacité, et non pas uniquement dans l'intérêt de justifier une politique humanitaire moins coûteuse. De même, la relocalisation ne doit pas se faire de façon dogmatique au risque de mettre en danger le principe de neutralité dans certains contextes très politisés.

Enfin, il a été rappelé que les crises humanitaires découlent parfois d'échecs politiques, comme dans le cas de conflits ou de politiques de développement défectueuses, voire dommageables (systèmes de santé, de sécurité alimentaire, d'urbanisation, modèle économique, etc.). **Or la réponse humanitaire ne doit pas se substituer à la responsabilité des dirigeants politiques d'intervenir dans certains contextes**, comme l'illustrent le conflit syrien et ses conséquences en termes de migrations. Les acteurs humanitaires doivent donc davantage s'engager dans un dialogue avec les acteurs politiques, rappeler le respect des principes humanitaires et tenter d'infléchir les politiques mises en œuvre en vue d'une meilleure prévention et d'une meilleure réponse aux crises.

Débat n°1 – Le partenariat multi-acteurs

Intervenants :

Runa Khan, présidente, ONG Friendship au Bangladesh
Barbara Shenstone, chef du bureau OCHA à Gaziantep, Turquie
Richard Kojan, président, ONG ALIMA

Modérateur :

M. Bernard de la Villardière, journaliste

Les acteurs locaux sont encore trop souvent écartés même s'il existe désormais un consensus pour dire que le partenariat multi-acteurs est un élément indispensable pour une action de qualité.

L'ensemble du secteur sait aujourd'hui qu'il faut **travailler en partenariat avec les acteurs locaux** présents sur le terrain **qui, en impliquant les communautés, sont les plus à même d'affiner le diagnostic de la situation et l'évaluation des besoins**. Ce sont en effet ces acteurs sur place qu'il faut savoir écouter et soutenir car **une réponse isolée n'est ni efficace ni durable**. Malgré cela, trop souvent encore – les réunions des clusters en sont un exemple flagrant –, les acteurs nationaux sont oubliés ou mis à l'écart, générant frustrations, conflits et incompréhensions.

En outre, les partenariats sont souvent mis en place par les ONG internationales selon leurs intérêts ou « par défaut » - lorsque le contexte les y oblige, notamment quand la situation sécuritaire empêche l'accès à certaines zones à risques pour les expatriés - et non par choix stratégique.

« Miser sur le partenariat, c'est miser sur l'avenir ». En Syrie, par exemple, ce sont les acteurs et les structures de la société civile que le secteur humanitaire soutient aujourd'hui qui seront en première ligne du processus de reconstruction de demain. Il est donc indispensable de faciliter les financements directs des ONG nationales et de les accompagner le cas échéant par de la formation et des appuis techniques. La souplesse des mécanismes de financement est ainsi essentielle, tout comme l'ajustement des critères de sélection des partenaires en fonction du contexte.

On parle dès lors d'un **vrai « partenariat de compétences » qui associe toutes les parties prenantes** et implique que la logique partenariale fonctionne dans les deux sens. Il faut en effet sortir de la dichotomie Nord-Sud en partant du principe que l'essence du partenariat ne repose pas tant sur l'origine géographique que sur les compétences des acteurs. La convergence des principes et des objectifs, mais aussi la complémentarité des actions et la réciprocité des échanges entre les différents échelons de l'aide, constituent des prérequis essentiels. En outre, la structuration de partenariats en réseau permet de créer les conditions du dialogue et d'identifier les complémentarités, de même qu'elle facilite souvent la concertation locale multi-acteurs en amont des interventions.

Il apparaît de façon unanime que le partenariat pluri-acteurs peut apporter des réponses pertinentes, efficaces et efficientes. **Attention toutefois à ne pas considérer la logique partenariale comme une « solution miracle »**. **C'est le système actuel de l'aide qu'il faut repenser dans un contexte qui a évolué** : croissance des besoins, crises plus complexes, plus nombreuses et qui réinterrogent en particulier le rapport Nord/Sud.

Éléments clés pour la réussite d'une démarche partenariale

- **Prendre en compte toutes les parties prenantes** (organisations de la société civile, communautés mais aussi structures étatiques, services techniques gouvernementaux, etc.) **et réunir les bonnes expertises** : rassembler les expertises et compétences utiles après une analyse exhaustive du contexte et des acteurs en présence, pour ensuite articuler au mieux les actions de chacun.
- Fonder le partenariat sur une **analyse des contextes, des jeux d'acteurs et des valeurs ajoutées de chaque partie prenante**. Un travail méthodologique approfondi sur la relation partenariale entre les acteurs est un prérequis indispensable pour instaurer un climat de confiance, une compréhension mutuelle et une complémentarité.
- **Faire preuve d'humilité**, et être prêt à déconstruire les schémas de pensée dominants, écouter, prendre en compte les savoirs locaux et s'adapter.
- **Respecter les principes de l'approche Do No Harm (ne pas nuire)** pour mener à bien une action efficace et éviter les éventuels impacts négatifs de l'aide dispensée : enjeux de responsabilité et de transparence.
- Etablir un **rapport de confiance**, socle de tout partenariat. Dans les contextes de crises complexes, les organisations internationales doivent être prêtes à **prendre des risques** (sans être aveugles), notamment celui de financer des structures locales parfois peu connues.

Atelier n°1 – La réponse humanitaire face à l'explosion des besoins : quels acteurs, quels financements ?

Intervenants :

Françoise Sivignon, présidente de Médecins du Monde
Olivier Ray, responsable de la Cellule Crises et Conflits, AFD

Modérateur :

François Grünwald, directeur général et scientifique, Groupe URD

Les situations de crise – qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle – tendent à se multiplier, perdurer ou devenir récurrentes dans certaines régions du monde. Cette évolution interroge les capacités et modalités d'intervention des acteurs de l'aide humanitaire et de développement, avant, pendant et après les crises. Nous sommes aujourd'hui face à des transformations structurelles du système de l'aide internationale – tous acteurs confondus – car le système en place est aujourd'hui dépassé : il n'est en effet plus adapté pour gérer de façon concomitante plusieurs crises majeures (Irak, Syrie, RCA, Sud-Soudan) et crises chroniques (Sahel, Grands lacs, Afghanistan, etc.), ni pour traiter l'imbrication de plusieurs types de besoins (urgence, relèvement précoce, etc.) ou encore la cohabitation sur un même territoire de crises de natures différentes. A ce titre, la crise syrienne fait office de signal d'alerte tant elle démontre que les humanitaires n'ont plus les moyens de continuer leurs programmes et de gérer seuls cette crise. Elle induit de ce fait une nécessaire remise en cause de l'action des développeurs pour qu'ils viennent en appui et/ou relaient les humanitaires.

Face à l'étalement des crises dans les temps, acteurs humanitaires et du développement sont amenés à travailler ensemble sur le terrain, l'enjeu étant de conjuguer leurs actions dès le début d'une crise – et en prévention de la suivante – afin d'éviter que les acteurs de l'urgence ne soient bloqués durant des années dans la gestion d'un court terme qui s'éternise plus souvent que prévu. Si

les humanitaires ont dû adapter leurs interventions aux crises chroniques, les développeurs doivent aujourd'hui déployer leurs activités plus tôt lors d'une crise et renforcer la lutte contre les vulnérabilités. Cela implique une meilleure coordination afin de favoriser analyse et action conjointes. En France, un dispositif s'est ainsi progressivement mis en place au sein de l'AFD, avec la création en 2008 d'une Cellule « Prévention de Crises et Relèvement post-Conflits » (CCC) passée à la Direction des opérations en 2014, qui travaille en liaison étroite avec la Mission pour l'action humanitaire du Centre de crise et de soutien (CDCS).

Malgré cela, **il ne faut pas faire d'amalgames entre deux savoir-faire et modalités d'action distincts** : sauver des vies en urgence pour l'action humanitaire, renforcer les capacités, inscrire les actions dans les politiques publiques locales, et porter une attention forte à la pérennité des projets et des infrastructures financées pour l'aide au développement. Ces modalités d'interventions différentes peuvent être soutenues par les mêmes institutions (exemple de DFID) ou non (exemple de ECHO/DEVCO), certaines ONG combinant aussi souvent ces deux savoir-faire.

Face à des situations plus volatiles, les bailleurs de fonds doivent être plus agiles. Il s'agit dans un premier temps d'adapter les stratégies aujourd'hui trop rigides, en privilégiant une approche par scénarios qui permet de s'adapter aux évolutions possibles et d'identifier différentes opportunités de sortie de crise. Les bailleurs doivent parallèlement diversifier leurs instruments financiers, avec des procédures plus flexibles. En outre, il a été reconnu que les coûts relatifs à la gestion des conséquences des crises seront plus élevés que ceux liés à leur prévention (comme l'a démontré l'exemple d'Ebola), mais il est souvent difficile de mobiliser des financements avant que la crise n'éclate.

Plus globalement, il importe aujourd'hui de **trouver des moyens additionnels** pour répondre à la multiplication des crises, en impliquant de nouveaux acteurs (secteur privé, collectivités territoriales, mobilisation citoyenne, etc.), ou en mettant en place des financements innovants (taxe sur les transactions financières par exemple). L'AFD finance par exemple directement des projets identifiés et mis en œuvre dans les pays en développement par les collectivités françaises, ceci à travers la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL).

L'adaptation des outils financiers vise notamment un renforcement de la résilience et des capacités des associations locales, pour une meilleure autonomisation des partenaires locaux. La montée en puissance des acteurs locaux de l'humanitaire et du développement est en effet essentielle pour une réponse efficace aux enjeux de court, moyen et long terme. Certains partenaires sont ainsi incontournables, comme les autorités sanitaires et les associations professionnelles locales pour les ONG médicales, lorsqu'il s'agit de garantir la pérennité de l'action. Les acteurs de l'aide ont désormais une obligation de résultats : l'insécurité impose d'accompagner la montée en puissance d'acteurs locaux qui sont parfois les seuls à garder l'accès à certaines zones, ceci non pas pour les exposer aux risques, mais pour leur donner les moyens de lutter contre les risques auxquels ils sont confrontés là où ils vivent et travaillent. Enfin, il faut rappeler que le partenariat ne se réduit pas aux financements : la dignité des bénéficiaires implique qu'ils soient acteurs de leur destin et, à ce titre, il est important de ne pas déstructurer leurs initiatives.

Pour conclure, la complexification des crises induit une articulation et une redéfinition des rôles, mais aussi des outils pour une meilleure efficacité et une plus grande marge de manœuvre. Il faut par conséquent travailler à une « nouvelle génération » de projets qui soient multi-pays, multi-secteurs, multi-phases et multi-acteurs. Le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre pays et entre acteurs permet d'optimiser cette intelligence collective. Au-delà du lien entre urgence et développement, il s'agit d'investir massivement sur la prévention et la gestion des risques. L'explosion des besoins issus de la crise syrienne montre à quel point les capacités d'anticipation et de prévention sont à renforcer. Les besoins actuels découlent en effet d'un manque d'anticipation opérationnelle et

de gestion politique, à la fois de la situation qui est à l'origine des migrations, mais aussi de la crise migratoire en elle-même.

Atelier n°2 – Les partenariats entre acteurs et la relocalisation de l'aide

Intervenants :

Jean-Louis De Brouwer, directeur des opérations, ECHO

Garry Conille, sous-secrétaire général de la FICR

Modérateur :

Francis Charhon, directeur général de la Fondation de France

Dès lors que l'on parle de partenariat, une grande variété d'acteurs est à prendre en compte (ONG locales, ONG internationales, États, collectivités, mais aussi diasporas, secteur privé, fondations d'entreprise, etc.), chacun ayant sa plus-value, son mode opératoire et son savoir-faire pour concourir à la réponse humanitaire. Les différences de cultures organisationnelles, de temporalité entre acteurs – notamment entre ceux de l'urgence et du développement – et de champs d'action rendent le partenariat complexe, mais très enrichissant.

La nature des crises évolue, tout comme les modalités et les instruments de partenariat, ce qui nous invite à revoir notre façon d'appréhender les crises. Toutefois, si cet environnement a changé, force est de constater que la façon d'accéder aux ressources des bailleurs n'a quant à elle pas – ou trop peu – évolué.

Depuis une quinzaine d'années, les besoins et les difficultés sont connus en matière de relocalisation, en particulier dans les contextes post-catastrophe. Il est donc temps aujourd'hui de proposer des modalités concrètes et opérationnelles pour passer du discours à l'action. Enfin, la réflexion sur le partenariat soulève aussi des questions d'ordre sémantique pour mieux cerner ce que signifient les termes « local », « national » et « international », ce que recouvrent la distinction entre « Sud » et « Nord » ainsi que les différentes compréhensions du terme ONG.

Il est urgent de dépasser le simple discours sur l'importance du partenariat entre ONG du « Nord » et du « Sud » pour avancer vers des **mesures concrètes visant à améliorer le transfert de compétences et à mieux intégrer les organisations locales dans la réponse aux crises**. Ce transfert de capacités est, ou doit être, considéré comme un élément central de la réussite des projets, ce qui implique un accompagnement dans la durée avec une définition claire des objectifs respectifs, des indicateurs et une stratégie de sortie pour les acteurs internationaux. Cet accompagnement passe par un échange continu et un investissement stratégique sur le long terme qui doit se faire de manière souple et flexible, en s'ajustant au fur et à mesure aux contextes et aux besoins des communautés les mieux à même, au final, de mesurer l'impact des partenariats.

La question de la coordination est au cœur des réflexions sur l'efficacité du partenariat pluri-acteurs.

Il faut ainsi envisager de nouvelles manières de travailler afin d'insérer les ONG locales dans un cadre de coordination commun, de façon à ce qu'elles puissent participer pleinement. Cela passe également par la création de nouveaux espaces facilitant les partenariats opérationnels, comme les consortiums, plateformes, etc., approches intéressantes pour plus d'efficacité collective. A ce titre, la réponse humanitaire post-séisme en Haïti est une bonne illustration des difficultés qui peuvent résulter d'un manque de coordination. Après l'Inde, Haïti est en effet le pays qui compte le plus d'ONG locales. Or,

les problèmes de coordination gouvernementale et internationale, par exemple pour la distribution de l'aide et la répartition des zones, ont entraîné une grande confusion.

Ceci nous amène à un autre point complexe, à savoir le renforcement des capacités des structures étatiques et des acteurs institutionnels locaux qui jouent un rôle clé dans la gestion d'une crise, notamment dans la coordination de la réponse à l'échelle nationale et locale. Il est en outre d'autant plus important de les aider à mieux jouer leur rôle quand leurs capacités sont limitées, mais aussi à renforcer leur *leadership*. **Néanmoins, dans certains contextes, leur intervention questionne le principe d'impartialité et amène à des choix stratégiques sensibles et complexes,** notamment lorsque le gouvernement est partie au conflit ou non favorable à l'intervention extérieure. Pour illustrer cette difficulté, il est à noter que 80 % du budget d'ECHO est consacré à la réponse humanitaire dans des situations de conflits où les questions géopolitiques sont omniprésentes. De plus, ce facteur géopolitique n'est pas propre aux acteurs institutionnels et peut également avoir des impacts sur le partenariat avec des structures de la société civile, comme certaines sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui restent souvent liées au gouvernement national ou encore certaines ONG proches de partis politiques.

Les bailleurs ont un rôle primordial à jouer pour une relocalisation de qualité en rendant les financements directement accessibles aux ONG locales, et en finançant les activités de transferts ou de renforcement de compétences mises en place par les ONG internationales. Cela invite à revoir les modalités d'allocations des fonds, de suivis et de traçabilité, mais aussi à être plus souple et à adapter ces modalités en fonction des contextes.

Il est fréquent que de nombreuses structures locales s'effondrent faute de financements, et ce alors même que les besoins sont toujours là. Dès lors, comment intégrer les contraintes posées par les grands bailleurs, faire en sorte que ces canaux ne soient pas excluants pour les plus petites organisations et améliorer la redevabilité ? De même, les investissements portant sur les ressources humaines locales sont très rares alors que celles-ci permettent aux organisations de se lancer et de développer leurs activités. Par ailleurs il faut limiter et éviter la « fuite des cerveaux » depuis les organisations locales vers les acteurs internationaux.

Via le programme DIPECHO, la DG ECHO travaille en relation étroite avec les acteurs locaux en matière de gestion des risques et de prévention. Ces partenaires locaux sont des intervenants essentiels de l'aide, car ce sont eux qui font face aux réalités quotidiennes et qui ont un contact direct avec les populations et les acteurs clés. Ce programme – dont le principal objectif est d'améliorer la résilience des populations et de réduire leurs vulnérabilités – est très bénéfique pour les communautés localisées dans des zones sujettes aux catastrophes et montre que le partenariat avec les structures locales est à la fois incontournable et efficace. Or, lors d'une crise, les décisions prises dans les 72 premières heures sont essentielles, et ces premières actions sont en général réalisées par les acteurs locaux qui s'avèrent les plus à même de diagnostiquer les besoins et d'agir vite. Ainsi, **à l'image du programme DIPECHO, les bailleurs de l'aide doivent ouvrir les financements aux structures locales, assouplir et rendre plus flexibles leurs modalités de financement lors d'urgences humanitaires.**

Ce sujet du financement des acteurs locaux est actuellement au cœur des réflexions en amont du Sommet. Suite au rapport du groupe d'experts de haut niveau sur le financement humanitaire et la proposition d'un « grand bargain » (grande négociation), **un groupe de négociation a été créé avec les principaux bailleurs de l'aide.** Ce travail implique les bailleurs, les États et les agences des Nations Unies, mais encore très peu les ONG et les acteurs opérationnels qu'il serait pertinent d'intégrer davantage.

Enfin, **les fondations peuvent aussi jouer un rôle intéressant** en raison de leurs modalités de financement parfois plus souples et plus accessibles aux petits acteurs et ONG locales, mais aussi de leur expertise technique et de leurs potentielles contributions en nature.

Recommandations

- **Le principe de partenariat est complexe** et implique pour chaque acteur, y compris les bailleurs, de **se donner les moyens d'être souple et de s'adapter**.
- **Chaque situation est différente** et nécessite de **penser des modalités appropriées**.
- **Le contexte de conflit** modifie parfois la donne des partenariats.

Atelier n°3 – Les instruments et processus innovants

Intervenants :

Thierry Mauricet, directeur général, Première Urgence Internationale

Thierry Vandevelde, délégué général de la Fondation Véolia

Modérateur :

René van Nes, envoyé spécial pour le Sommet humanitaire mondial, Représentation permanente des Pays-Bas à l'Union européenne

La définition même de l'innovation est souvent questionnée et mérite avant tout d'être clarifiée. Le terme « innovation » couvre en effet un champ assez large. S'il correspond bien entendu aux innovations technologiques et techniques, il concerne également les processus (nouvelles procédures, méthodes de distribution, modes de communication et de partenariats, etc.) qui concourent au renouvellement et à une meilleure efficacité de l'aide. A titre d'exemple, les transferts monétaires permettent d'être plus réactif, procurent davantage de choix aux bénéficiaires selon leurs besoins, renforcent leur appropriation et ont un meilleur impact sur l'économie locale. Il convient toutefois de ne pas considérer l'innovation comme « une fin en soi » : elle doit rester un outil et une opportunité en réponse à des besoins, idéalement compatibles entre différents pays et organisations.

Plusieurs facteurs freinent néanmoins le développement des innovations dans le secteur humanitaire. Le premier est d'ordre financier : aujourd'hui, seul 1 % des financements de l'aide humanitaire est consacré aux activités de « recherche et développement », contre 6 à 8 % dans le secteur marchand. Ceci s'explique notamment par la tendance des bailleurs institutionnels à attendre des résultats immédiats, à limiter au maximum la prise de risques et à préférer des financements à court terme, alors que l'innovation requiert des investissements sur le plus long terme, nécessaires pour le changement d'échelle des projets.²

Ainsi, la grande majorité des innovations conçues se retrouvent bloquées au stade de projet pilote et n'atteignent pas la phase d'industrialisation et de diffusion large, souvent sans donner lieu à une capitalisation de connaissances sur l'expérience menée.

L'innovation peut également être freinée par un manque de coordination entre acteurs. A cet égard, il serait utile de créer une plateforme hybride et multi-acteurs qui permettrait d'échanger et serait une

² Il serait nécessaire d'adapter les financements en fonction des différentes phases de l'innovation : fonds restreints pour la phase de pilotage, puis augmentation des financements au fur et à mesure des étapes. De même, les royalties des brevets pourraient être dédiées au financement de l'innovation humanitaire.

source d'innovation, à l'image du *Humanitarian Innovation Fund* ou de la *Harvard Humanitarian Initiative*. Une telle plateforme regrouperait les acteurs humanitaires et le secteur privé afin qu'ils travaillent ensemble sur des objectifs communs, chacun apportant sa valeur ajoutée pour un partenariat complémentaire, les premiers apportant leur connaissance des contextes et des besoins, les seconds leur expertise technique.

Enfin, dans le domaine spécifique des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la sécurité numérique et la protection des données peuvent aussi être un frein à l'innovation.

Plus globalement, les ONG ont-elles vocation à appuyer, voire impulser, l'innovation, et à investir dans le volet « recherche et développement » ? S'il est certain que les ONG ont la capacité d'innover en termes de processus, le partenariat avec le secteur privé offre un gros potentiel et permet de développer des opportunités. Cela suppose de la part des ONG une meilleure capacité d'anticipation de la part des ONG afin de saisir des opportunités. Il faut aussi correctement identifier les risques afin de garantir le nécessaire retour sur investissement aux entreprises, sur un marché très fragmenté. Il est en outre utile de consulter les acteurs privés en amont des projets afin de les adapter aux contextes concernés, dans le respect des principes humanitaires.

Il faudrait également que les ONG partagent mieux leurs expériences malgré la possible concurrence et le manque de temps qui les contraignent. Ces organisations doivent en effet être moins réticentes à évaluer leur propre performance et collecter des données concrètes sur leur action pour évaluer les marges d'amélioration possibles.

Les perspectives en termes d'innovation sont donc nombreuses dans un secteur qui a aujourd'hui tout intérêt à s'ouvrir à de nouveaux acteurs susceptibles d'être très complémentaires. Pour aller de l'avant, il convient à présent de dépasser le clivage traditionnel entre secteur marchand et secteur caritatif, et de ne pas perdre de vue l'essentiel : tout dépend de la méthode utilisée par les acteurs respectifs, de leur code de conduite et de leur volonté de respecter les principes humanitaires.

Recommandations

- **Les bailleurs doivent financer l'innovation**, en acceptant une plus grande prise de risque, **se détacher des résultats immédiats** et donner des fonds non-alloués sur le plus long terme.
- La plupart des innovations ne sont jamais industrialisées, même lorsque les projets pilotes sont un succès. Il faudrait donc financer et accompagner de tels projets pour qu'ils soient effectivement **déployés sur le terrain**.
- L'émergence d'une **plateforme hybride multi-acteurs** est indispensable pour promouvoir l'échange d'idées et d'expériences aussi bien au sein du secteur, qu'avec le secteur privé.

Atelier n°4 – L’engagement citoyen : quelle place pour les collectivités locales, les entreprises et la jeunesse dans la solidarité internationale ?

Intervenants :

Roland Ries, maire de Strasbourg, Président de Cités Unies France

Karine Mougenot, chargée de ressources humaines expatriées, PUI

Modérateur :

Jean-Jacques Beaussou, Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, MAEDI

Le désir d’engagement d’acteurs de la société civile – aux profils et motivations variés – dans la solidarité internationale prend une place croissante au sein du secteur. A cet égard, une plus forte reconnaissance du rôle des engagements volontaires est constatée, comme l’atteste la place qui lui est attribuée dans l’Agenda 2030 pour le Développement Durable, ou la mise en place de programmes tels que la création du Corps européen de volontaires d’aide humanitaire (EU Aid volunteers) qui traduit une volonté politique de soutenir l’investissement citoyen.

L’action humanitaire est un **secteur qui s’est** beaucoup **professionnalisé** et requiert des expertises techniques ainsi que des compétences spécifiques et multiples. Dans le même temps, un **nombre croissant de citoyens souhaite s’investir** dans la solidarité, offrant aux associations leur flexibilité, disponibilité et motivation. Dès lors, cette professionnalisation ne doit pas empêcher d’accorder une place à l’engagement citoyen bénévole et d’offrir des parcours possibles – des formations le cas échéant – pour des profils variés ayant de réelles aptitudes à valoriser.

L’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, telle que développée par les associations au sein d’établissements scolaires et universitaires en France, joue un rôle important pour sensibiliser dès le plus jeune âge. Les **formes d’engagement possibles sont diverses** (service civique, chantiers, Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), Volontaires de l’aide de l’Union européenne, etc.), et concernent l’ensemble des citoyens, qu’ils soient jeunes, salariés ou retraités. Il s’agit là d’une **évolution sociétale majeure qu’il importe de valoriser** pour une meilleure reconnaissance des compétences acquises par les acteurs à la fois publics et privés. Il est également intéressant d’accompagner les dynamiques de volontariat dans les pays partenaires, en collaboration avec les agences nationales de volontariat, et de favoriser les échanges réciproques entre volontaires afin d’accueillir en France les citoyens engagés en provenance de l’étranger.

Le monde de l’entreprise a lui aussi changé ces dernières années et propose différentes formes d’engagement – qui s’inscrivent dans la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) – via la constitution de fondations d’entreprises, le compagnonnage d’entreprises avec des partenaires du Sud, le mécénat de compétences ou d’autres initiatives de salariés sur la base de leurs réseaux. Pourtant, la valorisation par les acteurs économiques des compétences acquises au sein du secteur humanitaire semble être insuffisante et pourrait être renforcée, ce qui faciliterait les passerelles entre ONG et entreprises, et permettrait notamment une meilleure réinsertion des expatriés de l’aide humanitaire lors de leur retour en France.

La coopération décentralisée offre également la possibilité, pour une collectivité locale, de lier des partenariats avec des collectivités étrangères et de mobiliser son expertise technique dans les situations de crise et de post-crise (échanges entre pairs). Cet engagement auprès de leurs homologues sur le terrain s'inscrit souvent sur le long terme, et pourrait faire de la coopération décentralisée un acteur important du lien urgence-développement. Même si certains financements sont octroyés aux collectivités territoriales – par exemple à travers le programme européen de financement « Organisation de la société civile - Autorités locales » (OSC-AL) qui permet de financer des projets mis en place par les collectivités territoriales européennes, en partenariat avec leurs partenaires des pays en développement –, il serait important de les intégrer dans les autres mécanismes de financement internationaux. Cela favoriserait en effet le renforcement des réseaux et la contribution de leurs homologues locaux, ces derniers ayant encore parfois du mal à s'insérer dans les mécanismes locaux de coordination technique et le jeu des nombreux acteurs en réponse à une crise. De plus, les collectivités locales voient leur légitimité endommagée quand des acteurs externes interviennent dans la gouvernance.

Enfin, ces partenariats peuvent bien sûr être bénéfiques aux collectivités territoriales françaises et avoir un impact – économique, culturel, etc. – positif sur leurs territoires.

Recommandations

- **Renforcer le rôle des collectivités territoriales dans les situations de crise**, notamment en zone urbaine, et les intégrer dans les mécanismes de financement internationaux.
- **Dépasser les approches sectorielles au profit d'approches intégrées et territoriales** que les pouvoirs locaux sont en mesure de piloter. Par ailleurs, travailler davantage sur la phase de « stabilisation » permettrait de renforcer le continuum de gestion de crise.
- **Fédérer les acteurs locaux d'un même territoire** (associations, universités, CHU, collectivités, opérateurs économiques, entreprises citoyennes, etc.) pour développer de nouveaux outils (mécénat, compagnonnage, etc.) et une vision convergente de la solidarité internationale.
- Améliorer l'**accompagnement** des volontaires lors de leur **retour en France**, en particulier après des séjours sur des terrains difficiles.

Débat n°2 - Quels rôles pour les acteurs humanitaires internationaux dans la future architecture de l'aide ?

Intervenants :

Patrice Paoli, directeur du Centre de crise et de soutien du MAEDI

Johan Cels, Chef de la section partenariat et gouvernance, UNHCR

Mike Penrose, directeur général d'Action Contre la Faim

Modérateur :

Sandrine Mercier, journaliste

Face aux contraintes actuelles de l'action humanitaire, des évolutions structurantes sont à envisager pour adapter le système et renforcer l'efficacité de l'aide, tant au regard des financements, que des modalités d'action, de partenariats, etc. Ces difficultés opérationnelles du système humanitaire amènent également les ONG internationales à se questionner sur leur propre évolution.

Face à des crises de plus en plus complexes et transnationales, le système peine à couvrir les besoins exponentiels qui augmentent plus vite que les financements. L'enjeu de trouver des ressources additionnelles a été abordé à plusieurs reprises aujourd'hui et s'avère plus que jamais primordial. Il importe ainsi de promouvoir des solutions de financement variées et moins centralisées. La place des fonds privés, provenant d'entreprises ou d'individus, semble à ce titre en augmentation dans le secteur humanitaire. Toutefois, si ces financements ont l'avantage d'être inconditionnels, ils nécessitent malgré tout de gros efforts de mobilisation et restent imprévisibles.

Des évolutions structurantes sont aussi attendues pour réduire les contraintes et les obligations imposées par les donateurs, alléger la bureaucratie et réduire les inefficacités afin de limiter les coûts. Le « fardeau administratif » qui pèse sur les ONG est trop lourd et les contraint de plus en plus à privilégier la gestion administrative par rapport à la réalisation de leurs missions, ainsi qu'à davantage mesurer le rendement administratif et budgétaire plutôt que les résultats. Il importe donc d'assouplir et d'harmoniser le système de reddition de comptes (à titre d'exemple, certaines ONG déclarent être soumises à plus de cinquante audits par an). Les audits pourraient ainsi être davantage ciblés sur les projets à risques, élément qui nous invite également à rappeler que la prise de risque est, et doit rester, une nécessité face aux situations d'urgence, nécessité qui ne peut être garantie que par l'assouplissement des règles de financements et des exigences administratives.

Les discussions conduites dans le cadre de la « grande négociation » (dit le « grand bargain ») doivent permettre d'établir de meilleurs modes de collaboration entre les bailleurs de fonds, les agences des Nations Unies et les autres parties prenantes du secteur, **et d'améliorer l'efficacité des financements.** Ces discussions engagent, d'une part, les bailleurs à mobiliser davantage de financements – notamment pluriannuels pour des actions à plus long terme et afin de permettre aux ONG de se renforcer en gestion administrative et financière – et, d'autre part, les acteurs humanitaires à plus de transparence et à un dialogue plus soutenu avec les acteurs locaux et nationaux. Cet effort demeure toutefois insuffisant même s'il va dans la bonne direction.

La coordination constitue un autre problème central récurrent. Créés pour être un espace de coordination opérationnelle, les *Clusters* sont parfois devenus un espace de négociation pour les financements, créant un climat contre-productif et concurrentiel entre acteurs et entre secteurs. Il est important de souligner la responsabilité des bailleurs à cet égard, cela afin d'éviter un détournement néfaste du système. De même, plus globalement, l'absence de coordination inter-bailleurs se répercute sur l'ensemble du système.

L'ensemble des acteurs s'accordent également sur le besoin de soutenir la diversification des partenaires humanitaires, en se focalisant tout particulièrement sur les partenaires locaux. Or, l'exigence des bailleurs en termes de transparence et de redevabilité a notamment pour effet de réduire l'accès des ONG du Sud aux financements internationaux, alors qu'il semblerait « logique » que ces dernières reçoivent une grande part de l'aide.

Néanmoins, le débat autour de la relocalisation ne doit pas s'enfermer dans des positions doctrinales, sources de tensions et de compétitions, **l'objectif partagé et central restant d'obtenir des résultats en mobilisant les acteurs en fonction de leurs avantages comparatifs et compétences** (*as local as possible, as international as necessary*). L'identification des partenaires et interlocuteurs locaux doit se faire de façon concertée, via un échange avec les autres partenaires. Une relation de confiance et de connaissance réciproque se construit dans le temps et par le dialogue : elle nécessite d'être souple et de s'adapter au contexte pour mettre en place la modalité de partenariat adéquate – tantôt activités directes, tantôt transferts de compétences – et complémentaire pour une action pertinente. En outre, la relocalisation de l'aide ne passe pas seulement par les partenariats opérationnels mais aussi par l'inclusion de ces acteurs dans les décisions ayant trait à la définition de la politique humanitaire.

On note également une **forte tendance à la gestion à distance** des projets dans certains contextes où l'insécurité entrave l'action, tendance qui pourrait se généraliser à l'avenir. Ceci implique aussi des modalités spécifiques que le secteur doit débattre collectivement pour trouver les modes opératoires et moyens d'agir efficacement. Face aux contraintes sécuritaires, il ne s'agit sûrement pas en l'espèce de transférer le problème sur les acteurs locaux ni de ne rien faire, mais de reconnaître le risque, de l'analyser et de le gérer au mieux au cas par cas.

L'approche par les **transferts monétaires**, présentée par certains comme la solution aux difficultés de couverture des besoins, constitue une innovation utile et permet sans aucun doute de réduire les coûts de transaction. Elle permet par ailleurs le respect de la dignité des personnes, en leur donnant un certain pouvoir de décision sur leur vie et en répondant à leurs besoins. Toutefois, cette approche ne peut constituer la solution à toutes les situations : il **faut l'adapter en fonction des contextes** et veiller en amont aux potentiels impacts économiques négatifs, notamment par rapport à la capacité d'absorption des marchés locaux.

Enfin, **il ne faut éluder ni les enjeux politiques ni le rôle des États**, ces derniers devant prendre leurs responsabilités. En effet, il n'incombe pas aux ONG humanitaires de fournir des solutions de long terme à des crises politiques ou à des urgences humanitaires qui sont moralement inacceptables et ne se régleront que par des solutions politiques interétatiques. Les États ont pour rôle de faire respecter le droit international humanitaire et les principes humanitaires, notamment face à des crimes de guerre et des attaques ciblées sur le personnel humanitaire. Dans ce cadre, la révision des critères pour l'inclusion de certains coûts militaires dans le calcul de l'Aide Publique au Développement suscite des inquiétudes liées au risque d'apporter davantage de confusion et de porter atteinte à l'indépendance de l'aide.

Le **Sommet humanitaire mondial** a permis de rompre avec les traditionnelles conférences exclusivement inter-gouvernementales. Le processus de consultation débuté il y a deux ans a offert un espace de dialogue sans précédent dans le secteur humanitaire, permettant pour la première fois d'entendre les voix des ONG du Sud, et a permis la création de réseaux d'échanges entre bailleurs, États et agences onusiennes qui, il faut l'espérer, perdureront au-delà du Sommet. Il s'agit là du premier sommet suscitant une véritable discussion à l'échelle mondiale sur le système humanitaire, ce qui constitue de ce fait une avancée majeure. Le Sommet pourrait ainsi s'inspirer utilement de ce qui a fait le succès diplomatique de la COP 21 : un objectif central clair, une implication importante de la diplomatie du pays hôte et l'adoption d'un dispositif permettant de mesurer le respect des engagements pris.

Il sera enfin important de **faire le lien avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD)** adoptés lors du Sommet de septembre 2015, objectifs qui se concentrent sur les populations les plus vulnérables en vue de mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

Recommandations

- Le système humanitaire doit se caractériser par son flexibilité **pour systématiquement s'adapter au contexte, et identifier les zones d'intervention où la société civile est capable de prendre le relais**. La relocalisation dépend des objectifs de la mission, des contextes d'intervention et des acteurs disponibles.
- Il faut **simplifier et rationaliser les procédures administratives** : les bailleurs doivent s'adapter aux spécificités des ONG, locales comme internationales, et des projets (et non l'inverse). La durée des financements doit être adaptée aux types de crise et de projet. Les bailleurs doivent développer

leurs capacités pour constater l'impact des programmes sur le terrain et évaluer sur la base de résultats et non d'indicateurs administratifs.

- **Les bailleurs doivent améliorer leurs outils pour lier urgence et développement, et mieux prendre en compte les enjeux d'acceptabilité de l'aide par les communautés hôtes.** Pour lier aide humanitaire et action de développement, voire action politique, il faut dialoguer en amont, élaborer des stratégies conjointes et ensuite partager les responsabilités et les rôles dans le respect des mandats respectifs. Ce rapprochement des acteurs de l'humanitaire et du développement permet notamment de mettre l'accent sur la prévention des crises et la réduction des risques de catastrophes.
- **Le respect du DIH est une des préoccupations majeures de la communauté humanitaire et doit être central dans l'agenda du Sommet humanitaire mondial, ainsi que pour la diplomatie française.** Les activités de protection en zone de conflit sont à renforcer, parallèlement à celles de plaidoyer et de négociations politiques, par exemple pour abroger le droit de véto face aux situations de crimes de guerre.

Synthèse de la journée

M. Alain Boinet, représentant la Commission humanitaire de Coordination Sud

La CNH n'est pas simplement une conférence, elle représente un outil pour aller plus loin ; un moyen au service de la cause humanitaire et de son amélioration.

Il est important de rappeler que ce Sommet humanitaire mondial n'est pas simplement celui des ONG, mais aussi celui des États, des collectivités locales et du secteur privé. Sur 5000 participants attendus les États en représenteront 2500. Ainsi, le pouvoir politique doit prendre ses responsabilités.

Aujourd'hui, nous sommes face à 60 millions de déplacés et de réfugiés à travers le monde. Le Haut-Commissaire aux réfugiés des Nations-Unies a déclaré que la communauté internationale n'est plus en mesure de répondre aux besoins des populations affectées par les crises. Les humanitaires ne détiennent pas la solution à ces questions, mais continuent à apporter leur aide.

L'action humanitaire repose sur le droit international humanitaire mais aussi sur des principes de neutralité politique, d'impartialité des secours et d'indépendance à l'égard des agendas politiques.

Il existe une grande diversité d'ONG qui répondent à une diversité de situations, ce qui peut être considéré comme une richesse. La voie du modèle unique serait en effet une grave erreur.

A l'échelle européenne l'outil ECHO a joué, à partir de 1992, un rôle déterminant dans le développement de l'aide humanitaire internationale. Il est important de conserver les partenariats, de maintenir l'équilibre existant entre eux en termes de financements, et de jouer la complémentarité. La simplification du système est également essentielle, afin que les ONG du Sud puissent avoir accès aux financements internationaux.

La France, dans les situations de crises et de post-crisis, ne dispose pas de moyens suffisants pour faire face aux défis auxquels les populations sont confrontées, ce que les acteurs humanitaires français regrettent.

A l'issue des assises du développement et de la solidarité internationale, le Président de la République a déclaré qu'il n'y a pas de sécurité sans développement ni de développement sans sécurité. Cependant, entre la sécurité et le développement se trouve l'aide humanitaire, qui est vitale pour des

populations qui ont quitté le développement du fait d'une rupture due à un conflit ou une catastrophe naturelle. Il s'agit alors de renforcer ce lien entre les situations de développement, de crise, et de reprise du développement qui doivent ensuite conduire à la paix.

M. Guillaume Cros, vice-président en charge des affaires européennes, des fonds structurels, de la coopération au développement, de l'évaluation et de la prospective, Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Il est essentiel de parler d'écosystème humanitaire, de la nécessité d'agir ensemble, mais aussi des limites financières auxquelles font face les acteurs, y compris les collectivités locales. Il convient également de se concentrer sur l'anticipation des crises. La question des crises climatiques aurait, par exemple, nécessité des prises de décisions il y a une quinzaine d'années.

Concernant l'articulation entre urgence et développement, les collectivités sont surtout attendues sur « l'après-urgence ». Une collectivité telle qu'une région peut orienter sa réponse suivant 3 axes :

- Agir sur l'urgence et dans l'urgence, en dépit de moyens réduits. En Midi-Pyrénées par exemple, une initiative du conseil régional offrant des moyens aux collectivités afin de les aider à organiser l'accueil des réfugiés syriens a été mise en place. Toutefois, par déficit de communication ou pour diverses considérations, de la part des collectivités, ce dispositif n'est pas pleinement utilisé pour le moment.
- Penser la coopération au développement sur le long terme, en axant nos interventions sur la question de la prévention. Le long terme peut autant correspondre à la guérison et la réparation qu'à l'anticipation et la prévention. Les collectivités peuvent développer des actions en coopération avec d'autres collectivités, avec les autorités locales, en suivant une logique de partenariat. Cela peut prendre la forme de dispositifs qui permettent d'agir dans le secteur de l'eau, de la formation ou dans d'autres domaines.
- Fédérer les acteurs du territoire par des actions concertées et efficaces. Les collectivités locales, tout en évoluant dans leur périmètre d'action, peuvent également jouer un rôle fédérateur.

La mise en place de politiques de coopération par les collectivités peut générer des retombées économiques à l'échelle de leur territoire : certaines ouvertures de marchés sont possibles mais également des retombées politiques, car les projets de coopération au développement prônent la solidarité, l'ouverture et la tolérance, qui sont des messages essentiels à mettre en avant sur nos territoires.

Voir la synthèse globale présentée par Véronique de Geoffroy du Groupe URD en annexe 1 sous forme des « Messages clés de la Conférence nationale humanitaire » et le discours officiel de clôture de M. André Vallini, Secrétaire d'Etat au développement et à la francophonie en annexe 2.

Annexe 1 : Messages clés de la Conférence nationale humanitaire

Paris, 23 février 2016



La Conférence nationale humanitaire a réuni à Paris plus de 400 participants d'horizons divers, français mais aussi internationaux, sur le thème « Quels rôles à venir pour les acteurs humanitaires internationaux dans l'architecture de l'aide ? ».

Ces messages clés synthétisant l'essence des débats de cette journée constituent l'une des contributions des acteurs français au Sommet humanitaire mondial.

Dans très exactement 3 mois, les 23 et 24 mai 2016, se tiendra le premier Sommet Humanitaire Mondial, convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, pour refonder un partenariat international en faveur de l'action humanitaire. L'actualité nous prouve combien cette initiative est essentielle.

La 3^{ème} Conférence nationale humanitaire (CNH) a débattu les idées proposées dans le rapport du Secrétaire Général³ et abouti à :

- **Un constat d'une situation très préoccupante** quant à la situation de millions de victimes sur la planète et des perspectives d'avenir tout aussi inquiétantes ;
- **Une analyse du secteur humanitaire contrastée**, avec à la fois de grandes avancées au cours des dernières décennies mais aussi le constat d'un système qui atteint ses limites en termes de capacités ;
- Des **propositions** pour la consolidation d'un « **écosystème humanitaire diversifié, centré sur les populations et structuré par les principes humanitaires** », permettant de mieux répondre aux besoins actuels et de se préparer à relever les défis du futur.

1. Accord sur le constat de la gravité de la situation actuelle

Une réelle augmentation du nombre, de la durée et de la complexité des crises :

- Le nombre de conflits et d'attaques sur les populations civiles est en augmentation constante ;
- Certains conflits perdurent dans le temps et créent des situations intenable pour les populations ;
- Les impacts du changement climatique conduisent à une augmentation des stress sur des systèmes déjà fragiles (exemple du Sahel, des îles d'Océanie, de Madagascar, du Cône andin) et des évènements climatiques extrêmes ;

³ One Humanity: Shared Responsibility, Report of the Secretary-General for the World Humanitarian Summit, United Nations, février 2016, 64 p.

- Les catastrophes naturelles ont un impact direct sur les populations les plus vulnérables et les plus exposées.

Cette situation qui est avant tout d'origine politique, notamment pour les crises sécuritaires, **appelle alors une réponse qui ne peut être que politique**. Or nous constatons une vraie difficulté à prévenir les crises politiques ou à y mettre fin, comme l'atteste la situation en Syrie, plusieurs fois mentionnée.

Cela soulève de nombreux problèmes :

- La souveraineté des États est trop souvent invoquée pour couvrir des atteintes graves à la dignité des individus ou pour entraver l'aide ;
- Le non-respect du droit international humanitaire (DIH), pourtant inacceptable, se multiplie dans de nombreux contextes à l'encontre des populations et des acteurs humanitaires, avec parfois le développement d'une forme d'impunité des responsables ;
- Le bilan de la gouvernance mondiale pour la sécurité internationale est mitigé ; certains s'interrogent sur les capacités du système des Nations Unies à prévenir et mettre fin aux conflits ;
- En ce qui concerne les crises d'origines dites naturelles, nous assistons à la fois à une prise de conscience et une réaction trop lentes, face à la gravité du changement climatique et des impacts à venir.

Ces situations conduisent à une **croissance et une complexification des besoins humanitaires, caractérisées par :**

- Des déplacements massifs de populations, dont certains aujourd'hui vers l'Europe ;
- Des crises qui s'installent dans la durée et qui ont un impact sur des générations entières, avec notamment des conséquences psychosociales importantes sur les plus jeunes ;
- Des sociétés touchées dans lesquelles les populations avaient accès à des niveaux de vie et d'éducation élevés, ce qui induit d'autres demandes et d'autres besoins rendant inadéquates les aides humanitaires classiques ;
- Des problèmes d'insécurité et d'accès aux populations ;
- Une détérioration de la situation pour des millions de personnes prises au piège des conflits.

2. Une analyse du système humanitaire contrastée

2.1. Des avancées positives

Le système humanitaire s'est structuré pour mieux faire face à l'évolution des besoins apparus ces 20 dernières années. Aujourd'hui le secteur est organisé et le rôle des acteurs humanitaires est reconnu. Les ONG internationales se sont professionnalisées. Les agences des Nations Unies se sont de plus en plus investies dans ces contextes de crise. Les bailleurs de fonds ont participé à la structuration de ce secteur en y apportant transparence et redevabilité.

Les acteurs locaux (structures publiques centrales ou décentralisées, sociétés civiles, etc.) **se sont renforcés**, ont gagné en expérience et progressé suite aux crises qui les ont touchés. **Ils sont en demande d'un rôle plus important** dans la réponse apportée et dans son *leadership*, notamment parce qu'ils ont de réelles compétences pour cela.

De nouvelles sources de financement ont émergé à travers la mobilisation du secteur privé, des fondations et des pays émergents, mais aussi grâce aux formes de solidarité d'individu à individu, notamment via les diasporas.

Enfin, des **innovations techniques et technologiques prometteuses ont amélioré certains pans de l'aide** et suscitent un intérêt grandissant du secteur privé.

2.2. Un système qui atteint ses limites face au changement d'échelle des besoins et aux évolutions des contextes d'intervention

La première limite concerne le niveau des financements et les instruments. Le volume de l'aide a été multiplié par 12 depuis 2000 mais un écart d'environ 15 milliards persiste pour couvrir toutes les demandes de financement. Par ailleurs, les financements en faveur de la préparation et la prévention des catastrophes demeurent trop faibles alors qu'il est reconnu que cet investissement est globalement moins coûteux que de faire face a posteriori à l'impact des catastrophes naturelles. Le processus d'allocation des financements est complexe et parfois inadéquat. Les mécanismes de rendus ne sont pas harmonisés entre bailleurs ; les guichets sont nombreux et peu coordonnés, notamment pour le lien urgence-développement. Les financements sont octroyés par pays alors que les crises sont souvent régionales. Enfin, pour privilégier la réduction des coûts d'intermédiation administrative, ils ont tendance à se concentrer sur quelques opérateurs de taille de plus en plus importante. Cette tendance risque de conduire à une baisse en efficacité du système.

La deuxième limite concerne les acteurs eux-mêmes. Il est nécessaire que les acteurs du développement fassent porter des efforts croissant sur le traitement des vulnérabilités. Pour leur part, les acteurs humanitaires doivent revisiter leurs modes d'action et penser sur le long terme. Tous doivent impérativement affiner et contextualiser leurs approches, et éviter l'uniformisation des pratiques et des outils.

La troisième relève de la coordination et du système humanitaire. Les partenariats avec les acteurs locaux et la relocalisation de l'aide sont au centre des réformes du système humanitaire. Ce dernier est parfois déconnecté des réalités locales. Trop souvent, les autorités et les acteurs des pays concernés par les crises sont peu impliqués, voire absents. Il faut aujourd'hui proposer des modalités concrètes et opérationnelles pour impulser de véritables changements.

3. Propositions pour « un écosystème humanitaire diversifié, centré sur les populations, structuré par les principes humanitaires »

Au vue de ces constats et des problématiques soulevées, les acteurs humanitaires français plaident pour l'instauration d'un « écosystème humanitaire diversifié, centré sur les populations, structuré par les principes humanitaires ».

Dans cet écosystème, tout doit être fait pour prévenir les crises et mettre fin aux conflits, avec notamment un plus grand **engagement politique des États face aux situations de fragilité et de crise.** L'action humanitaire ne peut pas être un substitut à l'inaction politique. Il importe de rappeler la responsabilité première des États dans la mise en œuvre du DIH et l'importance du respect des normes (cela s'illustre par exemples par le soutien à la proposition d'abandon du droit de véto au Conseil de sécurité en cas de projet de résolution visant à mettre un terme à des crimes de masse ; par le renforcement des systèmes de suivi de l'application du DIH ; ou encore par le respect des principes

humanitaires dans les décisions impactant l'aide aux populations). Les mesures de promotion de la protection des acteurs humanitaires et de lutte contre l'impunité doivent être renforcées.

Face à la multiplication des situations de catastrophes dites « naturelles », **les engagements de la COP 21 et de la conférence de Sendai doivent se concrétiser**, ce qui implique de faire porter les efforts sur plusieurs axes : la lutte contre le changement climatique ; le renforcement des mesures de préparation et de prévention ; l'adaptation au changement climatique ; l'adoption d'un plan d'action concret sur la question des migrations environnementales.

Cet écosystème doit dépasser **le clivage entre les actions de développement et d'urgence humanitaire**. L'ensemble des acteurs est concerné par les situations de crise et doit contribuer à leur résolution, dans le respect des spécificités propres de chacun. Il s'agit alors de valoriser au mieux ces compétences respectives pour mieux prévenir ou répondre aux situations de crise.

Cela implique aussi une meilleure prise en compte du moyen et long terme dans les actions humanitaires afin de garantir la soutenabilité des interventions de développement qui s'inscriront dans la continuité.

Il doit **s'adapter aux contextes locaux**. Le « *one size fits all* » ne permet pas cela. Ainsi, les transferts monétaires, qui constituent une évolution positive de ces dernières années, dépendent d'une analyse du contexte et des capacités d'absorption des marchés locaux. Il importe de pouvoir **être flexible**, de **soutenir l'innovation** et de **s'adapter**, mais aussi d'**assumer les prises de risques**. Le système doit s'appuyer sur des réseaux à géométrie variable, recourant à différentes modalités de partenariats. Il doit garantir l'implication des acteurs locaux sur chaque territoire, notamment dans les contextes urbains.

La montée en puissance des acteurs locaux doit être davantage accompagnée, sans naïveté ni dogmatisme, en s'adaptant aux contextes et en prenant en compte les enjeux politiques dans les situations de crise. La **relocalisation** de l'aide est certes source d'efficacité sur un plan économique mais cela va bien au-delà. Elle répond à des nécessités de continuité dans le temps, de connaissance des besoins du terrain ou encore de prévention des risques. Le système doit donc permettre l'accès aux financements structurants pour les ONG locales qui remplissent les critères et les conditions du partenariat, éventuellement par des mécanismes de pré-qualification. Au-delà du discours sur les partenariats et le renforcement des capacités, il faut aujourd'hui considérer les changements concrets que cela suppose, évaluer le transfert de capacités comme un élément central de la réussite des projets, avec des indicateurs à l'appui. Il ne s'agit pas là d'une simple question d'accès aux financements pour les ONG locales, mais aussi de métiers et de modes d'action spécifiques pour des partenariats réellement structurants.

Il importe également de mobiliser de nouvelles ressources et d'utiliser au mieux celles disponibles pour répondre à la multiplication des crises. Il peut s'agir de nouvelles sources de financement (implication d'acteurs privés par exemple) ; de recourir à des financements innovants (taxe sur les transactions financières) ; d'adapter les financements à la complexité des crises et des situations (en développant des approches multi-pays, multi-secteurs, multi-phases et multi-acteurs) ; d'alléger et harmoniser les procédures administratives des bailleurs (rationaliser des contrôles parfois multiples, redondants et coûteux ; faciliter les financements ou engagements pluri-annuels, etc.) ; ou enfin de faciliter l'accès aux financements pour les ONG locales, en les accompagnant pour consolider leur fonctionnement.

Cet écosystème doit veiller à privilégier la diversité et la complémentarité des acteurs. Une grande variété d'acteurs est à prendre en compte, chacun ayant sa propre plus-value (ONG locales et

internationales, États, collectivités, mais aussi diasporas, secteur privé, nouveaux bailleurs privés tels que les fondations, etc.). Renforcer le rôle des nouveaux acteurs dans les situations de crise, comme les entreprises ou les collectivités territoriales, et **favoriser les partenariats** sont des enjeux primordiaux. Il faut que le système humanitaire tire parti de cette diversité et soit plus inclusif.

Face à ces problématiques, il importe de **revisiter les mécanismes de coordination**, et notamment rendre le système des *clusters* plus flexible, plus accessible et surtout moins lourd en termes de fonctionnement. Cela implique de **repenser l'architecture de l'aide**, notamment au niveau des Nations Unies où il y a encore trop de lourdeurs, de duplications, voire de compétitions inter-agences. La structuration en réseau et la concertation locale ont montré qu'elles permettent de créer les conditions pour la mise en place d'un dialogue de qualité et l'identification de complémentarités (exemple des réseaux régionaux pluri-acteurs). Enfin, ce système qui se veut plus équilibré implique aussi que les mécanismes de financement ne contribuent plus à une concentration plus forte des acteurs humanitaires et que l'on évite la création de « super-structures », peu adaptées à une réponse flexible aux crises. Favoriser les partenariats entre acteurs, en évitant de créer des oppositions et en spécifiant les conditions de ce partenariat (principes, redevabilité, lutte contre impunité, sécurité juridique, partage des risques, etc.), demeure la pierre angulaire d'un système réactif et efficace dans les contextes de crise.

En conclusion, nous relayons l'appel du Secrétaire Général pour le renouvellement de l'engagement politique en faveur de la prévention et la résolution des crises. L'assistance et la protection des populations touchées par les crises est l'affaire de tous : politiques, humanitaires, mais aussi acteurs du développement, acteurs économiques ou tout simplement citoyens engagés.

Nous plaidons donc pour la mise en place d'une série de mesures pour renforcer et faciliter le fonctionnement de l'écosystème de l'aide, centré sur les populations, structuré par les principes humanitaires et favorisant la diversité et complémentarité des acteurs.

Annexe 2 : Séance de clôture - Intervention du Secrétaire d'Etat au développement et à la francophonie

Monsieur le Commissaire européen,

Monsieur le Vice-ministre des Affaires étrangères,

Mesdames et Messieurs les Représentants du corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Monsieur le Chef du secrétariat du Sommet humanitaire mondial,

Mesdames et Messieurs les Représentants de collectivités territoriales, d'entreprises, de fondations et d'associations,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir, alors que je viens de prendre mes fonctions, de clôturer cette troisième édition de la Conférence Nationale Humanitaire.

Ma volonté est en effet de placer les questions humanitaires au cœur de mon action et d'en faire ma priorité. Je ne pouvais donc espérer mieux, comme première intervention publique, que celle que vous m'offrez aujourd'hui.

Avant toute chose, je souhaiterais remercier nos invités, et plus particulièrement le Vice-ministre turc M. Naci Koru, le Commissaire Chritos Stylianidès, le Sous-secrétaire général de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge, M. Garry Conille et M. Antoine Gérard, Chef du Secrétariat du Sommet humanitaire mondial. Votre présence est le signe de l'intérêt que vous portez à l'action humanitaire de la France et donc, et plus encore, aux acteurs français de l'humanitaire.

Je voudrais également remercier le « groupe de concertation humanitaire » d'avoir préparé en lien avec le Centre de crise et de soutien et le « Groupe Urgence Réhabilitation Développement » cette troisième CNH.

Mes remerciements vont également à Mme Véronique De Geoffroy pour avoir réalisé une brillante synthèse de vos travaux, pleine d'enseignements mais aussi de perspectives.

Cette synthèse a été utilement complétée par M. Alain Boinet au titre de la Commission humanitaire de « Coordination Sud » et par le Vice-Président de la région Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon, M. Guillaume Cros, que je remercie pour nous avoir présenté l'approche des collectivités sur l'action humanitaire.

Mesdames et Messieurs, vous le savez mieux que moi, l'action humanitaire doit aujourd'hui relever de nombreux défis. J'en vois cinq : le défi des crises, celui des financements, celui du lien entre humanitaire et développement, celui des partenariats multi-acteurs et, enfin, le défi de l'efficacité.

I- Le défi des crises tout d'abord

Leur multiplication (et l'augmentation des besoins humanitaires qu'elles entraînent) est probablement le défi qui est revenu le plus souvent dans les débats que vous avez eus tout au long de la journée.

Ces crises nous concernent tous, y compris nous, Européens, qui faisons face à un flux de réfugiés sans précédent. Vous l'avez dit avant moi, les migrations nous confrontent certes à de nombreuses problématiques mais l'enjeu principal, à vos yeux et à mes yeux, et de court terme, est évidemment l'enjeu humanitaire.

Comment rester impassible face à cette effroyable statistique qui nous dit que deux enfants meurent chaque jour noyés en Méditerranée depuis septembre 2015 ?

Comment accepter que plus de 400 personnes dans les seules six premières semaines de 2016 aient péri au cours de leur traversée vers l'Europe ?

M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire pour les réfugiés, a eu raison de dire je cite : *« ces morts sont insupportables et elles doivent cesser »*.

Et il a eu raison d'appeler à la mise en place de *« voies d'accès à l'Europe, légales et sécurisées, notamment grâce à des programmes de réinstallation et de regroupement familial »*.

De même qu'Anthony Lake, directeur général de l'UNICEF, a raison de dire, je le cite : *« nous ne pouvons détourner le regard face à la tragédie de tant de jeunes vies et de destins perdus. Nous n'avons peut-être pas la capacité actuelle de mettre fin au désespoir qui pousse tant de gens à essayer de traverser la mer, mais les pays peuvent et doivent coopérer pour rendre ces voyages plus sûrs »*.

Je sais que ces sujets impactent fortement nos opinions publiques mais je veux croire que face à la montée des peurs et du repli sur soi, (que les démagogues savent si bien exploiter) notre devoir est de nous dresser pour les faire reculer en mobilisant les consciences quand d'autres convoquent les pulsions.

De même : face à la montée de la xénophobie et de tous les racismes, (que les populistes savent si bien réveiller) notre devoir est de nous dresser pour les combattre en mobilisant les intelligences plutôt que les instincts.

Et comme le rappelle le directeur général de l'Organisation Internationale des Migrations, M. William Lacy Swing : *« Le tremblement de terre de 2010 en Haïti n'était pas seulement l'affaire d'un seul hémisphère, ni le tsunami de 2004 en Asie du Sud-Est. Ces catastrophes ont été accueillies par une effusion mondiale de d'action humanitaire »*. Nous devons faire en sorte que la crise des réfugiés syriens suscite la même effusion, tout au moins en Europe.

A nous dirigeants politiques d'apporter face à cette crise une réponse européenne à la hauteur de ce que nous sommes, de ce qu'est notre histoire, de ce que sont nos valeurs, qui ne sont évidemment pas seulement des valeurs occidentales mais qui sont des valeurs universelles, et que l'on peut résumer par ces quelques mots : le respect que l'on doit à la dignité de chaque être humain.

Cette crise des réfugiés a pour origine, nous le savons, le conflit syrien. Un conflit dont l'actualité récente met en lumière un élément que je souhaiterais reprendre de vos conclusions : les difficultés croissantes que rencontrent les acteurs humanitaires pour accomplir leur mission.

Dans ce conflit, les personnels humanitaires sont de plus en plus souvent (et délibérément) pris pour cible et les infrastructures, comme les personnels médicaux, sont victimes des plus graves atteintes comme en témoignent les récents bombardements d'hôpitaux soutenus par MSF et MdM en Syrie. C'est inacceptable.

L'arrivée de convois humanitaires dans cinq villes assiégées est certes une avancée mais est encore insuffisante face à l'ampleur des besoins. Un demi-million de personnes est assiégée et 4,5 millions de personnes ne reçoivent presque aucune assistance en Syrie.

Nous devons donc agir pour qu'un accès humanitaire continu et sans entrave soit garanti à toutes les populations qui en ont besoin, conformément au droit international humanitaire et aux demandes répétées du Conseil de sécurité.

Soyez assurés en tout cas que la France poursuivra sa mobilisation sur ce sujet dans l'ensemble des enceintes internationales et cette priorité, nous la porterons aussi évidemment à Istanbul en mai prochain.

Mesdames et Messieurs,

II - Le second défi est celui des financements

En 2014, les conflits ont causé le chiffre record de 60 millions de réfugiés et déplacés, cela a été dit. Selon le Haut-Commissariat aux Nations-Unies pour les réfugiés, la communauté internationale ne dispose ni des capacités, ni des ressources nécessaires pour toutes les victimes des pays en conflit, lesquelles représentent 93 % des personnes les plus pauvres.

M. Stylianides vient de nous rappeler la place majeure des financements européens dans le secteur humanitaire. Je veux saluer ici l'excellent travail qu'il accomplit avec ses équipes dans ce domaine. Je suis convaincu que l'Europe en tant que « puissance humanitaire » doit pouvoir faire encore plus.

Pour répondre à l'urgence, il faut accroître les financements. La France s'y emploie : le Président de la République a décidé d'octroyer 100 millions d'euros supplémentaires pour 2015 et 2016 au bénéfice des agences onusiennes, en priorité pour répondre à la crise syrienne. Et notre Fonds d'urgence humanitaire augmente lui chaque année d'un million d'euros.

Enfin, dans le cadre de l'augmentation très importante et sans précédent de notre aide publique au développement d'ici 2020, annoncée par le Président de la République lors du sommet sur les objectifs du développement durable à New York, je proposerai qu'une part significative de cet apport supplémentaire et très important, je le répète, soit affectée aux urgences.

Il nous faut aussi mobiliser de nouveaux bailleurs, notamment parmi les pays émergents, car l'aide aux populations vulnérables est une responsabilité collective.

La crise des réfugiés illustre parfaitement : il ne s'agit pas d'un problème méditerranéen ou européen, c'est une catastrophe humanitaire sans précédent qui exige un engagement global et une coopération accrue entre tous les acteurs. Cette crise migratoire, en faisant émerger des situations humanitaires dans les sociétés dites du « Nord », fait d'ailleurs apparaître de nouveaux espaces d'intervention et de collaboration entre les acteurs de la solidarité.

La question des financements ne se limite pas, vous le savez, à des volumes et vous avez repris à votre compte les propositions du Secrétaire général des Nations Unies en faveur d'une aide plus prévisible et donc pluriannuelle. Bien que le budget soit voté chaque année par le Parlement, nous devons réfléchir à ce sujet.

Déjà, pour certaines crises majeures, comme la crise syrienne, nous avons fait des progrès en annonçant lors de la conférence de Londres il y a quelques semaines une aide sur les trois prochaines années.

Pour d'autres crises, les concertations internes entre les différents guichets de l'aide humanitaire et avec l'AFD nous permettent d'avoir une vision de nos engagements sur 2 à 3 ans.

III – Troisième défi, celui du lien entre humanitaire et développement

Il nous faut dans le cadre des crises prolongées associer de plus en plus les moyens du développement et ceux de l'humanitaire.

L'AFD a déjà renforcé sa présence dans les pays en sortie de crise ou affectés par une crise comme au Liban, en Turquie et en Jordanie et nous devons encourager l'ensemble des bailleurs du développement à œuvrer dans ces pays en y apportant des ressources : c'est l'enjeu des discussions internationales sur les critères d'attribution de l'APD.

Associer les partenaires du développement sur les sujets humanitaires devrait nous permettre de mieux traiter la question de la prévention des crises dont il a été question pendant vos travaux. C'est l'objet de la réflexion sur les fragilités conduite par la Direction générale de la Mondialisation de notre ministère pour définir une réponse globale qui distingue les crises selon leur nature.

Enfin, l'aide au développement doit pouvoir contribuer à la résilience des populations victimes de crises prolongées et préparer le développement des pays concernés.

C'est le sens des efforts que nous nous sommes engagés à faire à Londres, en faveur de la jeunesse en Syrie et dans les pays voisins. Je relève avec plaisir que c'est une priorité du Commissaire européen.

IV- Quatrième défi, celui des partenariats multi-acteurs

Mesdames et Messieurs,

Nous nous félicitons de voir un nombre croissant d'Etats ou de sociétés civiles s'approprier la mission humanitaire : c'est le signe d'un développement des capacités nationales mais aussi locales à la prendre en charge

Cette dynamique doit être accompagnée et je note avec satisfaction que vos messages rejoignent ceux des Nations Unies qui souhaitent que les bailleurs humanitaires investissent dans le développement des capacités locales de prévention et de gestion des crises humanitaires. Nous soutiendrons donc ensemble l'objectif de renforcer les dispositifs locaux sans s'y substituer.

Je connais déjà les efforts que déploient les ONG françaises en faveur de leurs partenaires de terrain. Je n'oublie pas non plus le soutien que les fondations apportent aux sociétés civiles des pays du sud pour les aider à se développer.

Les coopérations entre nos collectivités locales et leurs homologues des pays fragiles sont aussi un bon exemple de cette meilleure intégration des partenaires locaux dans le système humanitaire afin d'en améliorer l'efficacité.

Mais elle impose des préalables et vous l'avez souligné.

L'action de tous les partenaires, y compris locaux, doit s'inscrire dans le respect du droit international humanitaire et de ses principes, notamment l'impartialité, la neutralité et l'indépendance.

Sur ce point, vos messages sont clairs : nous savons qu'il n'y aura pas de modèle unique mais des partenariats qui s'établiront de façon pragmatique, en fonction du niveau de gouvernance

démocratique des pays concernés, des qualités et de l'indépendance du tissu associatif et humanitaire local.

L'autre préalable à la relocalisation réside dans nos capacités à accompagner ces acteurs émergents : il faudra donc (et vous l'avez dit) 1) inventer des mécanismes de financement du renforcement des capacités des partenaires et 2) leur permettre d'accéder plus facilement aux financements internationaux.

V – Dernier défi, le cinquième : l'efficacité

C'est sans doute le plus important car il conditionne les succès que nous pouvons remporter pour les quatre précédents.

Je me félicite de l'intérêt des entreprises françaises et du monde de la recherche pour aider au développement de nouveaux produits ou procédures utiles à l'action humanitaire.

L'amélioration de notre efficacité doit aussi être recherchée dans une simplification des procédures administratives qui absorbent trop d'énergie chez nos opérateurs, au détriment de l'action sur le terrain.

Elle doit s'accompagner d'une réduction des délais de financement de nos partenaires, contraints parfois de mettre en péril leur assise financière dans l'attente des premiers versements.

Dans le même temps, il est important de disposer d'une meilleure transparence sur les coûts des opérations humanitaires. Sur tous ces sujets, nous devons utiliser le rendez-vous d'Istanbul pour faire évoluer nos pratiques.

Toutes nos pratiques : les nôtres bien sûr, celles des bailleurs, des acteurs de terrain mais aussi celles de nos concitoyens et de leur rapport à la solidarité.

De ce point de vue, l'article 41 du projet de loi « République numérique » qui prévoit l'autorisation des dons par SMS est une opportunité à saisir. Il sera donc aussi facile d'attribuer 10 ou 20 euros par SMS à l'association de son choix, que de voter pour tel ou tel chanteur des émissions de télé du samedi soir.

Je vais m'employer à rendre cela opérationnel et efficace le plus vite possible.

VI – Conclusion

Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs,

En conclusion, je veux vous dire que le gouvernement sait qu'il peut compter sur tous les acteurs français pour relever les défis que nous avons évoqués aujourd'hui et faire en sorte que l'action humanitaire française continue d'être une référence de bonnes pratiques.

Et qu'elle reste aussi porteuse des principes que nous souhaitons faire partager par le monde : la dignité des victimes, leurs droits à la protection, l'inviolabilité de l'action humanitaire, sa neutralité, son indépendance.

Je vous donne rendez-vous à Istanbul où nous porterons ensemble ces grands, ces beaux principes de l'action humanitaire française.